

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 14 MAI 2019, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n <sup>o</sup> 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n <sup>o</sup> 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n <sup>o</sup> 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n <sup>o</sup> 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n <sup>o</sup> 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n <sup>o</sup> 6

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

19-05-141

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en rayant le point 2.

ADOPTÉE

2.- Acceptation d'une soumission pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes de la Maison de la culture

Ce point est rayé de l'ordre du jour.

3.- Avis de motion du Règlement pour décréter une dépense et un emprunt de 6 812 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Soucy qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement numéro 19-888 pour décréter une dépense et un emprunt de 6 812 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue

de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

19-05-142

- 4.- Adoption du Projet de Règlement 19-888 pour décréter une dépense et un emprunt de 6 812 000\$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 19-888 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement 19-888, pour décréter une dépense et un emprunt de 6 812 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit projet de règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 5.- Période de questions

Il n'y a aucune question.

19-05-143

- 6.- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 25.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/hl

\*\*\*\*\*